

Les plateformes du Crowdfunding, alternatives numériques pour les PME en temps du COVID-19. Cas: Plateforme Algérienne NINVESTI

Crowdfunding platforms, digital alternatives for SMEs in times of COVID-19. Case: Algerian platform NINVESTI

SANSRI Sara¹, CHEURFA Hakima²

¹ Etudiante Doctorante, Laboratoire Management de Changement dans une entreprise,
University of Algiers 3 (Algérie), sansri.sara@univ-alger3.dz

² Professeur, University of Algiers 3, (Algérie) cheurfa.hakima@univ-alger3.dz

Reçu le:05/09/2020

Accepté le:03/11/2020

Publié le:18/11/2020

Résumé: Les plateformes de financement participatif jouent un rôle vital dans la promotion de l'entrepreneuriat des petites et moyennes entreprises dans le monde. Notre travail de recherche consiste à identifier et à analyser les enjeux et les perspectives de crowdfunding en tant qu'une alternative de financement numérique dans un pays en voie de développement comme l'Algérie. En temps de crise sanitaire et mondiale causée par le COVID-19, une plateforme Algérienne de crowdfunding NINVESTI (J' INVESTI) a vu le jour. Dans cette étude, on a constaté qu'il existe plusieurs facteurs et inconvénients freinant le développement de ce modèle de financement en Algérie tels que : un modeste pouvoir d'achat et d'épargne, la dépréciation du Dinar Algérien, l'inflation, l'absence d'une culture d'investissement par les Algériens, les outils d'E- paiement non encore adoptés...etc. Malgré ces défaillances, l'économie Algérienne est considérée comme un champ fertile pour l'investissement et l'entrepreneuriat.

Mots Clés : Plateformes crowdfunding, Petites et Moyennes Entreprises, COVID-19.

Jel Classification Codes : B26, F30, F64, F65,G01

Abstract: Crowdfunding platforms play a vital role in promoting entrepreneurship in small and medium-sized businesses around the world. Our research paper consists of identifying and analyzing the challenges and prospects of crowdfunding as a digital financing alternative in a developing country like Algeria. In times of global health crisis caused by COVID-19, an Algerian crowdfunding platform NINVESTI (J'INVESTI) was created. In this study, it was found that there are several factors and disadvantages slowing down the development of this financing model in Algeria such as: a modest purchasing power and savings, the depreciation of the Algerian Dinar, inflation, the absence of an investment culture, E-payment tools not yet fully adopted...etc. Despite these shortcomings, the Algerian economy is still seen as a fertile field for investment and entrepreneurship.

Keywords : Crowdfunding platforms; Small and Medium Sized Enterprises; COVID-19.

Jel Classification Codes : B26,F30, F64, F65,G01

¹Auteur correspondant: SANSRI Sara, Email: sansri.sara@univ-alger3.dz

1. Introduction :

Le développement des technologies de l'information et de la communication a bouleversé notre mode de vie personnel et professionnel et notre monde dans les différents domaines : commerciale, économique, financier, agricole, industriel...etc. En matière de gestion des

entreprises, les TIC ont joué un rôle primordial dans l'évolution des pratiques managériales surtout avec l'apparition de Web 2.0, des logiciels, applications, intelligence artificielle...etc.

Donc, l'ère numérique a pu éradiquer plusieurs contraintes rencontrées par les managers en proposant plusieurs solutions originales et alternatives telles que : les nouveaux systèmes d'informations, la digitalisation partielle et/ou totale des activités des entités, la Finance technologique Fintech...etc. Dans le domaine entrepreneurial, parmi les premières problématiques rencontrées par les entrepreneurs et les jeunes porteurs de projet, c'est le besoin en financement. Toutefois, les solutions numériques sont aujourd'hui nombreuses, à cet effet, on va étudier dans ce travail de recherche le financement participatif ou le Crowdfunding (en anglais), l'un des solutions des systèmes de financement alternatif de la finance technologique (Fintech).

Le financement par la foule est une forme moderne d'une ancienne pratique, qui repose sur la collecte des petites sommes d'argent auprès d'une communauté, et ce, pour financer une cause sociale d'un intérêt général ou pour la réalisation d'un projet commercial, la seule différence signalée aujourd'hui, et que cette communauté est connectée via une plateforme sur internet. Aujourd'hui on compte des milliers de plateformes de financement participatif dans les différents continents et couvrant les différentes spécialités.

Malgré l'absence d'un cadre juridique et réglementaire bien défini, l'Algérie a connu la création de deux plateformes de financement participatif entre la période 2014 et 2015, et deux d'autres plateformes en temps de crise sanitaire et économique de COVID-19 en 2020, où le gouvernement a validé la loi de finance complémentaire de l'année 2020, portant sur un projet de procédures encadrant cette activité, en cours d'élaboration et de finalisation par la COSOB. De ce qui précède et vu les circonstances engendrées par la crise Mondiale de Coronavirus pour la période allant du Décembre 2019 au Septembre 2020, on a jugé pertinent de poser la problématique suivante :

« ***Quels sont les enjeux et les perspectives d'une plateforme de Crowdfunding en Algérie ?*** »

Pour répondre à cette problématique, il est pertinent de poser les questions suivantes :

- *Quel est le processus de fonctionnement des plateformes de Crowdfunding ?*
- *Quel est le cadre réglementaire de la finance participatif en Algérie ?*
- *Quel est l'impact de la crise sanitaire de COVID-19 sur l'activité des plateformes de la finance participatif dans le monde ?*

L'objet de ce travail est de répondre aux questions posées et de vérifier les hypothèses suivantes :

❖ ***Hypothèse 01 :***

La crise économique mondiale engendrée par le COVID-19, n'est pas un frein pour les acteurs de la finance participative.

❖ ***Hypothèse 02 :***

L'introduction des activités de financement participatif en Algérie est une opportunité sans risque pour les entrepreneurs et les épargnants Algériens.

Ce travail de recherche repose sur une méthodologie descriptive et analytique des états de situations et données collectées auprès des organisations internationales et nationales telles que : La banque Mondiale, Fond Monétaire International, l'Office National des Statistiquesetc. et ce, afin de donner une réponse aux réflexions posées ci-dessus.

2. Les modes de financement des Petites et Moyennes Entreprises :

Tout au long de leurs phases de vie depuis la création jusqu'au développement et la maturité, les entreprises ont besoin de fonds afin de survivre et assurer la continuité de leur activité. On peut distinguer deux types de financement : Le financement classique et le financement alternatif.

2.1) Les modes de financement classique :

On désigne par le financement classique ou traditionnelle l'ensemble des moyens et ressources obtenus via :

- **L'autofinancement** : C'est la forme la plus simple est rapide mais aussi la plus risqué en ce qui concerne la rentabilité de l'entreprise, elle s'agit de financer l'entreprise par ses propres moyens à savoir : capitaux propres, provisions, bénéfices non distribués...etc.
- **Les banques et entités financières** : L'entreprise sollicite des prêts et des crédits auprès des instituts financiers et de secteur bancaire privé ou public afin de faire face aux besoins en fonds de roulement.

2.2) Les modes de financement alternatifs :

Les modes de financement classiques sont de plus en plus difficiles à les obtenir par les petites et moyennes entreprises, et ce, en raison de la crise financière de 2008.

Parmi les formes de financements alternatifs on trouve :

- ✓ **Business Angels** : Ce système de financement repose sur des investisseurs (personnes physiques) qui contribuent au financement des porteurs de projets par des apports en nature et/ou pécuniaire, en contrepartie des actions (parts de capital social de l'entreprise).
- ✓ **Corporate Venture** : Ce sont des groupes investisseurs des fonds de capital- risque, qui visent les marchés en pleins expansion tels que : les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- ✓ **Affacturage** : Le financement via l'affacturage, est un processus exceptionnel, repose sur la cession des créances (créances clients) non encore échues à une entité financière, en contrepartie d'une rétribution qui est égale à une proportion du montant dû par les clients débiteurs. La part restante représente la rémunération du factor et une contre-garantie.
- ✓ **Prêt participatif** : Le prêt participatif est une forme de financement qui est axée sur les concours représentés par des titres de participation possédés par la prêteuse sur l'emprunteuse. Ces prêts sont généralement possédés auprès des sociétés, et organismes privés ou publics.

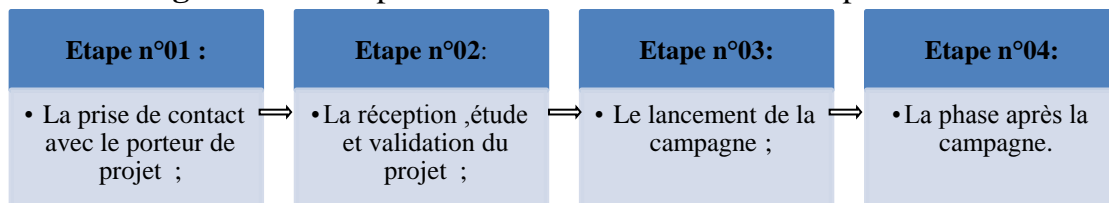
- ✓ **Love money** : C'est un modèle basé sur la confiance et les relations personnelles et professionnelles qu'il entretient un investisseur avec le porteur de projet, et ce, dans le cadre familiale, amicale ...etc.
- ✓ **Leasing** : Le leasing désigne la mise à la disposition d'une entité des biens utilisés pour l'activité et l'exploitation de l'entreprise en contrepartie le paiement des sommes périodiques au propriétaire assorti généralement par une option d'achat en fin de période d'utilisation du bien.
- ✓ **Le Financement participatif (Crowdfunding)** : Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) a contribué positivement à la création et l'innovation d'une nouvelle forme de financement qui est le financement participatif connu par le Crowdfunding qui désigne le financement par la foule. Selon Antoine BERNABEU, associé chez KPMG « *Le financement participatif est passé du don des particuliers pour un coup de cœur à un mode de financement des PME de croissance et des start-up où se retrouvent tous les fondamentaux du capital-investissement, que ce soit en matière d'analyse des risques, du modèle économique...* ». (Novabuild, 2017).

Le financement participatif est la collecte des fonds auprès d'une foule d'internaute, via une plateforme web afin de financer un projet innovant original et entrepreneuriale. Les sommes collectées auprès des investisseurs peuvent être des donations, des prêts ou des financements en capital.

3. Le fonctionnement des plateformes du crowdfunding :

La démarche de crowdfunding est généralement la même pour les différentes formes de plateforme, leurs fonctionnement repose sur les étapes suivantes :

Figure n°01 : le processus de fonctionnement des plateformes



Source : Elaboré par nous même à partir de plusieurs sites du crowdfunding

3.1 La prise de contact avec le porteur de projet :

Cette phase repose sur la description de l'idée de projet et de son plan d'affaire en fixant des objectifs prévisionnels portant sur les moyens à mettre en place afin d'atteindre les objectifs assignés. Le porteur de projet doit lire les conditions et les règlements de la plateforme afin de constituer le dossier de projet.

3.2 La réception étude et validation de projet :

Chaque plateforme présente sur son site des manuels ou des guides afin d'expliquer les conditions et les règles d'utilisation et d'accompagnement, et ce, pour orienter et faciliter aux entrepreneurs de déposer leurs business plans et les documents personnel et professionnel à soumettre dans la plateforme, ainsi que leur donner une assistance dans la planification de leur campagne de promotion de projet. Après la réception des documents, les experts de la plateforme étudient et évaluent les

propositions et les plans d'affaires, afin de donner un avis favorable ou défavorable sur la rentabilité de projet et sur les prévisions de succès sur les différents plans ; comptable et financier, juridique, commerciale... etc.

Si le projet est rejeté par les experts, la plateforme communique au porteur de projet les insuffisances levées par les consultants afin de les corrigées ou les améliorées, donc un travail d'assistance et de conseil sera mis à la disposition des entrepreneurs.

Si le projet a eu une acceptation, la plateforme valide et poste le plan d'affaire sur son site, et prépare l'entrepreneur pour lancer sa campagne de collecte de fonds.

3.3 Le lancement de la campagne :

Le lancement de la campagne est une étape primordiale dans l'ensemble du processus, où la plateforme accompagne le porteur de projet afin de booster ses chances de succès de la collecte des fonds en lui mettant à sa disposition les liens et applications de partage et de communication en lui assurant aussi des collaborateurs ont pour mission de le conseiller pour bien gérer la promotion de son projet.

3.4 La phase après la campagne (Echec ou réussite de la campagne) :

L'échec ou la réussite de la campagne repose principalement sur l'atteinte des objectifs assignés par le porteur de projet en ce qui concerne les fonds collectées. En cas de réussite la plateforme prélève une marge qui représente un taux entre 3% et 10% de montant global de la campagne.

4. Appréciation des activités des plateformes du Crowdfunding en temps de COVID-19 :

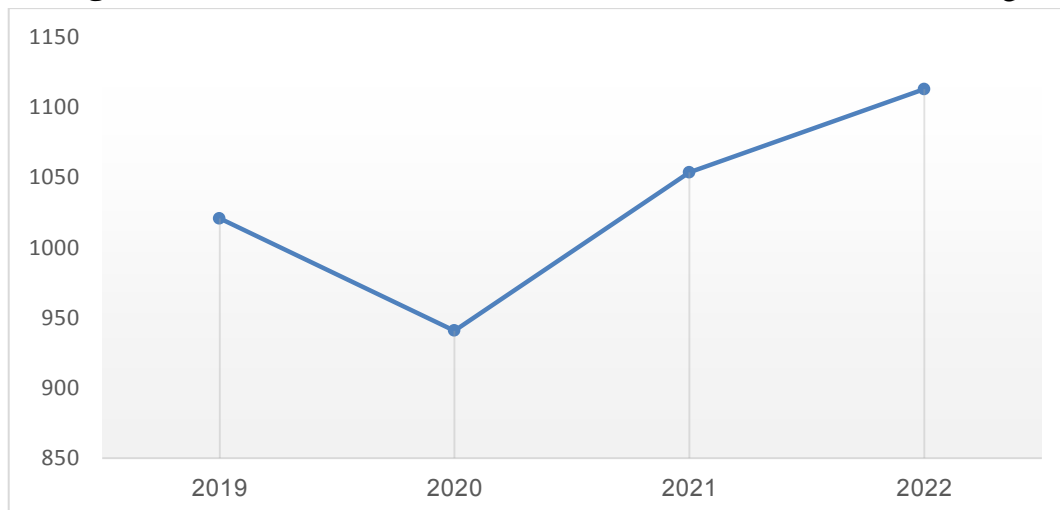
Depuis son apparition en Chine fin d'année 2019 à ce jour, la crise sanitaire mondiale du Coronavirus (Covid-19) a impacté négativement l'économie mondiale, en raison des actions de prévention et de confinement, par une cessation temporaire de certaines activités des entreprises, voir une fermeture et faillite pour d'autres.

Les plateformes de financement participatif ont été aussi touchées par cette pandémie, les prévisions de plusieurs experts et économistes, ont relevés que les conséquences seront constatées dans un futur proche. Ci-dessous les estimations du marché de Crowdfunding élaboré par le portail Allemand de statistique économique et international STATISTA.

4.1 Les valeurs de transactions du Crowdfunding dans le monde :

Les valeurs de transactions du crowdfunding dans le monde sont présentées dans le schéma ci-dessous :

Figure n°02: La valeur des transactions de marché du Crowdfunding



Source : (STATISTA, 2020)

❖ **Commentaire :**

D'après le schéma ci-dessus, portant sur les prévisions du marché de Crowdfunding dans le monde, il est constaté que les valeurs de transaction vont baisser en 2020, de 1.020,9 Millions de dollars en 2019 à 940,9 Millions de dollars, soit une diminution de - 8.50%, en raison de la crise économique engendrée par le COVID-19. Cependant, une augmentation de 1053,7 Millions de dollars sera enregistrée en 2021.

La moyenne de financement par campagne dans le segment du financement participatif s'élève à 5270 USD en 2020. Dans une perspective de comparaison mondiale, il est démontré que la valeur de transaction la plus élevée est atteinte aux États-Unis (438 Millions de Dollars en 2020). (STATISTA, 2020).

4.2 Le marché du Crowdfunding par pays :

Les statistiques mondiales de financement participatif de l'année 2019, montraient un marché en croissance rapide dans toutes les régions du monde. Les trois pays qui dominent le marché mondial du financement participatif sont toujours :

- La Chine ;
- Les États-Unis ;
- Et le Royaume-Uni.

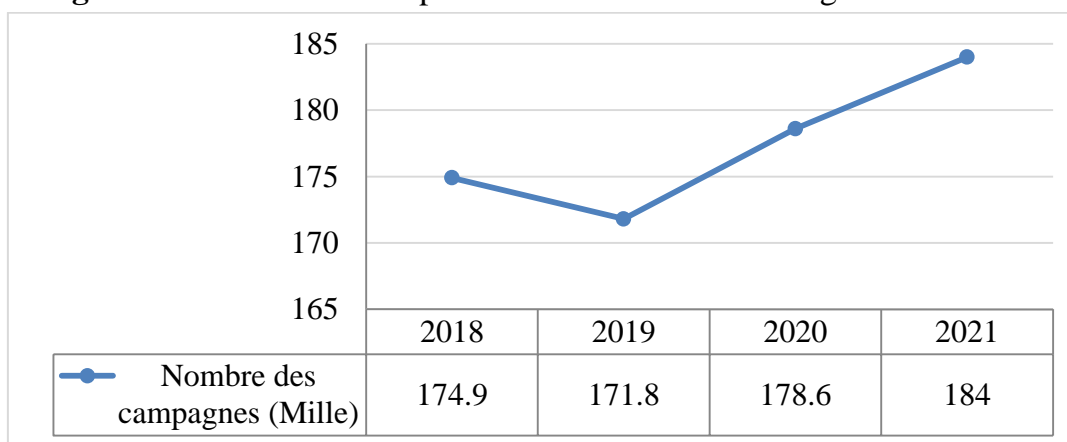
Cependant, les États-Unis et le Royaume-Uni affichent toujours des taux de croissance impressionnants de 42,4% et 30,7%, respectivement, le volume de financement chinois a chuté de - 39,9%. Cependant, la Chine reste le leader mondial du marché avec une part de marché de 70,7%, suivie des États-Unis avec 20,0% et du Royaume-Uni avec 3,4%. Suivant sur la liste, nous trouvons des pays comme les Pays-Bas, l'Indonésie, l'Allemagne, l'Australie, le Japon, la France et le Canada - tous avec une part de marché nettement plus petite. (P2P Market Data, 2020).

4.3 Les campagnes du Crowdfunding dans le monde:

Depuis le lancement de ce nouveau mode de financement alternatif, le nombre des campagnes du Crowdfunding dans le monde est en augmentation constante. Par contre, la pandémie COVID-19 a influencé les choix des épargnants à investir, et les entrepreneurs

sont démotivés de lancer leurs projets en temps de crise mondiale dans un environnement incertain et changeant. Ci-dessous les statistiques portant sur l'évolution des campagnes de collecte des fonds par les plateformes :

Figure n°03 : Nombre des plateformes du Crowdfunding dans le monde



Source : (STATISTA, 2020)

❖ **Commentaire :**

Le graphe montre des prévisions positives pour les années à venir avec une baisse insignifiante enregistrée avec le commencement de la crise sanitaire COVID-19 en fin d'année 2019. Cependant, il y a lieu de noter que le nombre des campagnes est un critère déterminant de la motivation des acteurs intervenants dans le processus de financement.

5. **Etat des lieux des plateformes du crowdfunding Algériennes :**

Aujourd'hui, l'Algérie compte quatre 04 plateformes de crowdfunding, et ce, malgré l'absence d'un cadre juridique final encadrant ce nouveau dispositif de financement. Ces plateformes visent les porteurs de projets en Algérie et les contributeurs du monde entier en particulier la diaspora Algérienne. Il est à noter que les deux premières plateformes ont une spécificité commune, elles ont été créées selon le cadre juridique Français réglementant cette activité, à l'exception de la plateforme NINVESTI et Kheyma qui sont agréées par la COSOB, selon la loi Algérienne, sous le statut Conseillé Intermédiaire Numérique (CIN). Elles sont listées par ordre de création comme suit :

- Plateforme Twiiza 2013 ;
- Plateforme Chriky 2014 ;
- Plateforme Ninvesti 2019/2020 ;
- Plateforme Kheyma 2020.

Entre le vide juridique et le manque des dispositions encourageants cette forme de financement, les deux premières plateformes Algériennes Twiiza et Chriky ont connu un échec, voir une cessation d'activité avant même de réussir à financer les projets des entrepreneurs Algériens. Parmi les facteurs qui ont contribué à cet échec, on a relevé dans un travail de recherche ce qui suit :

- L’absence d’un cadre légale et réglementaire en Algérie régissant cette activité,
- Un retard dans l’initiation et l’instauration d’un système d’E- paiement fiable en Algérie ;
- Les problèmes de la connexion d’internet (Taux de pénétration et débit d’internet très faible) ;
- Aucune mobilisation de la part de l’Etat ou par les acteurs économiques pour promouvoir cette nouvelle activité ;
- La culture de financement électronique et l’investissement via des sites n’est pas encore développée comme une pratique courante par les Algériens. (SANSRI & CHEURFA, 2020).

Cependant, l’Algérie a opté récemment à l’adoption de la loi de finances complémentaire de l’année 2020, portant sur l’institution de métier de financement participatif. Dans ce cadre de réflexion, qu’elles sont les enjeux actuels et les perspectives des plateformes Algériennes de Crowdfunding afin de survivre en temps de COVID 19.

6. Le projet Crowdfunding en Algérie conditions et règles d’agrément :

La loi de finance complémentaire de l’année 2020 stipule dans son article n°45 du 04 Juin 2020, l’institution d’un statut de Conseiller en Investissement Participatif chargé de la création et de la gestion, sur internet, de plateformes de conseil en investissement participatif et de placement de fonds du grand public, dans des projets d’investissement participatif (Loi de finance complémentaire, 2020).

Dans ce cadre, la Commission d’organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) a été chargée par la même loi afin d’élaborer et déterminer les conditions, le règlement et les procédures à suivre afin d’obtenir l’agrément de Conseiller en Investissement Participatif (CIP). Selon le même article, le statut de Conseil en Investissement Participatif CIP, est conféré principalement aux trois types jouissant de la personnalité morale, à savoir :

- Société commerciale créée et dédiée exclusivement à cette activité ;
- Intermédiaire en opération de Bourse (IOB) ;
- Société de gestion de fonds d’investissement (SGFI).

Le président de la COSOB Abdelhakim BERRAH a déclaré récemment que le projet d’élaboration des procédures et de règlement encadrant le dispositif du crowdfunding est en cours de réalisation. Selon les termes de ce règlement, ce statut de CIP est accordé après examen par la COSOB, sur dossier comprenant notamment une présentation de l’activité prévue, y compris le modèle d’investissement, la fourchette prévisionnelle des montants de levée de fonds, la procédure de sélection de projets et les diligences à réaliser, la procédure de valorisation, la politique de suivi de l’activité des émetteurs ainsi que les modalités de rémunération du CIP. (Algérie Presse Service, 2020).

Le projet de règlement en cours d'étude par la COSOB, exige certaines conditions tels que :

- Avoir des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour gérer cette activité ;
- Elaborer les procédures nécessaires pour assurer son fonctionnement par exemple : un code de déontologie et les règles de bonne conduite afin d'installer un climat de confiance entre les différents intervenants ;
- Présenter une information claire et exhaustive sur les projets proposés et sur les risques auxquels l'investisseur est exposé ;
- Etc..

Selon le président de la COSOB, ce dispositif alternatif de financement (Crowdfunding), sera disponible dans les brefs délais possibles.

7. Présentation de la plateforme de financement participatif NINVESTI :

La plateforme de financement participatif NINVESTI n'est pas la première expérience de crowdfunding en Algérie, lancée le 10 Mai 2020, par des jeunes entrepreneurs Franco-Algérien, en pleine crise sanitaire et mondiale engendrée par la pandémie COVID-19. Cette plateforme a pour but de financer les jeunes créateurs d'entreprises en les mettant en relation étroite avec les investisseurs essentiellement issus de la diaspora Algérienne, et ce, pour pallier aux différentes contraintes rencontrées par les jeunes porteurs de projets face au système de financement classique en Algérie.

La fiche signalétique de la plateforme est présentée dans le tableau comme suit :

Tableau n°01 : Présentation de la plateforme NINVESTI

Désignation	Identification
Fondateurs et collaborateurs	Nazim SINI Faouzi LAYACHI Karim CHAIB
Siège social	Hydra, Algérie/ Marseille France
Date de création	2019
Date de lancement officiel	10 Mai 2020
Nombre de projet posté	15
Nombre de projet financé	00
Type de crowdfunding pratiqué	Don, Prêt, Investissement

Source : Elaboré par nous même à partir de (NINVESTI, 2020)

La plateforme est créée par trois (03) jeunes entrepreneurs d'une formation en : finance, audit, management, et TIC.

7.1) Commandements et conditions d'utilisations de la plateforme NINVESTI :

A-Commandements : La plateforme (NINVESTI, 2020) a fixé huit (08) commandement qu'on a les mis en trois catégories, sont les suivantes :

- **Fonds collectés :**

- Les sommes perçues lors de la collecte transite obligatoirement par le circuit bancaire de manière légale et conventionnelle et elles seront reversées en dinars et non en devises ;

- La perception de cette somme vous engage lorsqu'il s'agit d'un prêt ou d'une prise de participation ;
- NINVESTI ne peut être tenu pour responsable si une transaction se déroule ou se négocie entre un contributeur et un porteur de projet en dehors de la plateforme ;
- Le réceptionnaire des fonds est seul tenu pour responsable des déclarations fiscales et sociale auprès des organismes compétant.
- **Confidentialité :**
- Chacun des protagonistes est tenu à la discrétion et au respect de la confidentialité des éléments en sa possession.
- **Litiges :**
- Toute information erronée, litigieuse ou trompeuse de la part du contributeur ou du porteur du projet peut entraîner l'exclusion de ces derniers de la plateforme ;
- En cas de conflit commercial ou de différend entre un contributeur et porteur de projet NINVESTI se réserve le droit de faire appel à un médiateur.

B-Conditions d'utilisation de la plateforme :

La plateforme (NINVESTI, 2020) propose aux startups ayant un projet bien défini et qu'elles souhaitent mener à bien de lancer leur propre campagne de crowdfunding de :

- Définir un objectif de collecte qui doit correspondre au montant minimum nécessaire pour le financement du projet ;
- Définir la durée de collecte comprise entre un et soixante jours et qui peut aller jusqu'à 90 jours ;
- Le financement sur NINVESTI repose sur la règle du « **tout ou rien**», qui signifie que si l'objectif de collecte n'est pas atteint pendant la durée de la collecte, les contributeurs sont remboursés, le porteur n'obtient pas le financement et aucune commission n'est perçue par la plateforme ;
- Les contreparties sont proposées par un porteur de projet à ses contributeurs, en échange de leurs dons.

7.2 Les acteurs et facteurs boosters d'une campagne de Crowdfunding :

Selon le fondateur de la plateforme NINVESTI M. Nazim SINI, chaque projet posté sur la plateforme a fait l'objet d'une analyse et une validation par une équipe pluridisciplinaires. La vérification du projet se fait à tous les niveaux. Cette tâche est assignée au jury composé de quatre (04) personnes, à savoir :

Tableau n°02 : Les experts de la plateforme NINVESTI

Désignation	Mission
Un expert-comptable	▪ Il valide les données financières du projet
Un expert juridique	▪ Il vérifie la partie réglementaire et juridique du projet, notamment si l'activité est légale
Un banquier	▪ Il valide le business plan prévisionnel
Le chef d'entreprise	▪ Il valide la viabilité commerciale du projet.

Source : Elaboré par nous même à partir de la plateforme (NINVESTI, 2020)

En effet, les facteurs clés de succès d'une campagne selon la plateforme NINVESTI sont résumés comme suit :

- Créer des contenus pour expliquer et animer la campagne de crowdfunding ;
- Informer les contacts (famille, amis, collègues..Etc.), du lancement de campagne de crowdfunding ;
- Utiliser les outils de communication tels que les réseaux sociaux dans la promotion de projet ;
- Utiliser les relations presse « en ligne » pour promouvoir la campagne de crowdfunding ;
- Créer un événement « offline » pour fédérer autour de projet comme : Faire venir la presse, blogueurs, influenceurs pour faire parler de projet. (Bolden, 2015)

8. La plateforme NINVESTI objectifs et ambitions :

En 2015 l'entrepreneur Nazim SINI lance l'évènement «Le Salon de l'Algérie en France», dans l'optique de promouvoir l'Algérie en tant que destination économique. En 2017, il a commencé à s'intéresser au milieu du digital et créé la startup TeckData, dont le rôle est de créer des applications qui rentrent dans le quotidien des gens. Le premier produit de cette startup est la plateforme NINVESTI (Abada, 2020).

NINVESTI ambitionne de devenir la référence Algérienne du financement participatif de startups via son concept de crowdfunding en donnant accès, au plus grand nombre, à une classe d'actifs réservée jusqu'ici aux spécialistes de l'investissement. Ce dispositif de collecte de fonds auprès des épargnants permettra de financer des startups, chaque investisseur est libre de choisir le projet qu'il souhaite financer.

Pour le fondateur Nazim SINI: « *Cette plateforme donne l'opportunité aux Algériens de l'étranger de participer au développement économique de leur pays* », en raison de l'existence des:

- Fonds et pouvoir d'achat élevé ;
- La culture de l'utilisation des moyens de paiement en ligne ;
- La connaissance de fonctionnement du Crowdfunding ». (Abada, 2020).

Plusieurs Petites et Moyennes Entreprises (PME) et startups ont postulé pour une levée de fonds sur la plateforme NINVESTI, d'autres sont en cours de traitement pour validation. Parmi ces projets on cite la startup Caravane des feuilles, où elle a lancé une campagne de Crowdfunding pour un incubateur spécialisé dans le tourisme et l'artisanat, et ce, afin de promouvoir le tourisme saharien 2020/2021, dotée d'expérience et d'expertise sur le terrain, cette nouvelle initiative vient de renforcer l'écosystème. Le projet propose un bon de réduction utilisable à vie sur les voyages éco-touristiques contre un petit don. (Hamdad, 2020)

9. Les enjeux de Crowdfunding en Algérie :

Selon ses concepteurs, NINVESTI permettra à :

- Orienter l'épargne de la diaspora et des investisseurs privés, de manière sécurisée, vers des projets innovants et à forte valeur ajoutée en Algérie ;
- Capter les flux de devise étrangère vers l'Algérie à travers un circuit légal et conventionnel.

A cet effet, il est jugé important d'étudier et d'analyser les facteurs pourront freiner cette forme de financement, et qui représentent des enjeux majeures pour le développement de la Fintech et la finance participatif en Algérie, tels que:

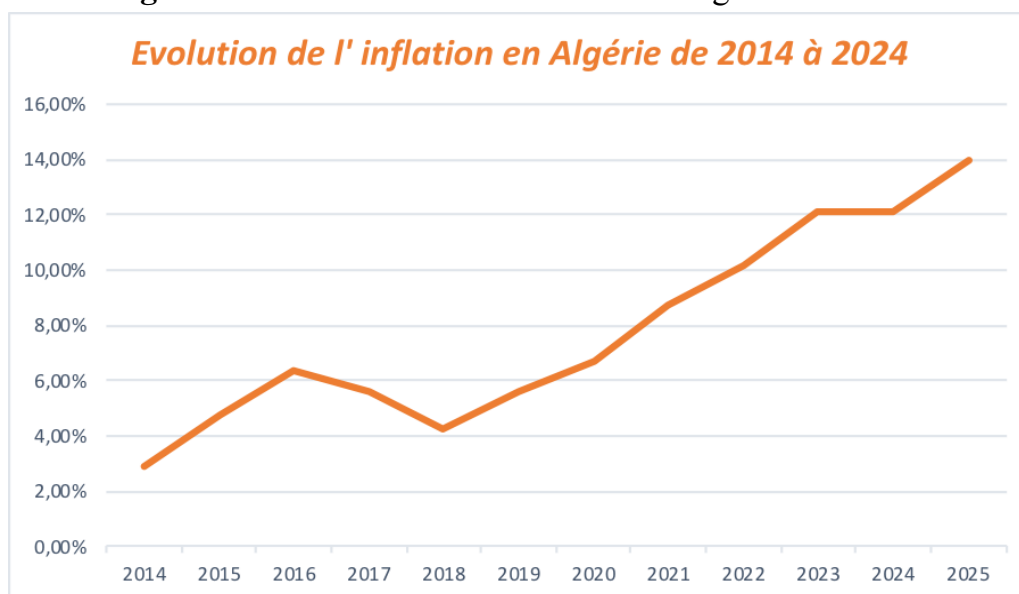
- L'inflation et le taux de rendement ;
- Les revenus des ménagers ;
- Dépréciation de Dinar ;

9.1 Inflation et taux de rendement :

L'inflation et les taux de rendement de tout investissement sont des paramètres intrinsèquement liés à l'échelle Macro-économique, ils influent sur les taux d'intérêts rémunérateurs à travers la répartition du revenu. Lorsque les taux d'intérêts sur les dépôts sont plafonnés, un taux d'inflation variable décourage l'épargne en réduisant la marge, car les taux d'intérêts réels deviennent négatifs. Il en est de même pour les placements au niveau du Crowdfunding.

Généralement, les taux de rendement des investissements en Crowdfunding se situent entre 5% et 12% par an, l'investissement participatif peut donc s'avérer tout aussi rémunérateur qu'un placement en Bourse. Il n'y a donc rien à lui envier. Sauf que le taux d'inflation de 6,7% pour l'année 2020 corrobore l'incidence financière négative sur l'épargne et l'investissement au crowdfunding.

Figure n°04: Evolution de l'inflation en Algérie de 2014 à 2024



Source : (STATISTA, 2020)

❖ Constats :

Selon le graphe ci-dessus le taux d'inflation est en augmentation rapide de 2.92% en 2014 à 5.6% en 2019, malgré une légère baisse en 2018 d'un taux de 4.27%, les

prévisions ne sont pas prometteuses, les experts prévoient une croissance qui va arriver à un taux de 14% en 2024.

Le taux de rendement réel étant égal au taux nominal moins le taux d'inflation, quand celui-ci est supérieur au taux de rémunération, les rendements réellement perçus par l'emprunteur sont négatifs. Le prêteur reçoit à l'échéance une somme inférieure à celle qu'il a prêtée en termes de pouvoir d'achat et il est évident qu'une telle situation le décourage, même si parfois les taux d'inflation déclarés par les organismes spécialisés sont un peu minimisés, ils restent toujours supérieurs aux taux rémunération de l'investissement en Algérie en toutes ses formes.

9.2 Les revenus des ménages : Selon l'Office National des Statistiques (ONS), le salaire mensuel moyen en Algérie est de 41.000 DZD, en effet, a noté une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Cette augmentation reste inférieure à l'inflation, qui est de l'ordre de 1,90% en 2019 selon la même source, avec cette augmentation, il est difficile pour l'Algérien, d'envisager des épargnes.

Tableau n°03 : La Moyenne des revenus en Algérie et dans le Monde (en Dollars \$) 2016

Désignation	En Algérie	Dans le Monde
Revenu mensuel brut / habitant	352	858
Revenu annuel brut / habitant	4 220	10 295

Source : (Banque Mondiale, 2017)

❖ **Constats :**

L'épargne en Algérie a tendance de stagner avec une modeste augmentation insignifiante, la preuve est dans les chiffres communiqués par les organisations nationales et internationales. Le salaire de l'Algérien est estimé à 352 Dollars par mois, ce revenu n'est pas suffisant pour épargner dans les banques ou dans le système de financement participatif. Ce qui représente une contrainte majeure pour le développement du Crowdfunding en Algérie.

Tableau n°04 : Epargne Nationale 2014-2023 (En Milliards de Dollars)

Année	2014	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	36,6	33,5	35,1	32,3	36,02	25,62	23,3	22	21,3

Source : (FMI, 2018)

❖ **Commentaire :**

Selon le Président Directeur Général de la CNEP –Banque, Rachid Metref « *le montant moyen du placement effectué par l'épargnant s'élève entre 50 et 60% de l'épargne, soit 200.000, DZD. Autre signe associé à la désépargne nombreux sont les employés, ceux qui, à chaque fin de mois, retirent la totalité de leur salaire* ». (Salami, 2018).

9.3 Dépréciation du Dinar Algérien :

Le Dinar Algérien ne cesse de fléchir face à l'Euro et au Dollar. L'Euro a atteint 148,81 Dinars Algériens (parité du 22 juillet 2020), et de 198 Dinars sur le marché noir. Cette situation ne peut qu'influencer la décision d'investissement des agents économiques sur la plateforme NINVESTI, en raison de la réduction des revenus qu'ils reçoivent de la monnaie dévaluée, par conséquent les prix des produits intérieurs de consommation augmentent ce

qui entraîne la chute des salaires réels et donc une chute du pouvoir d'achat et de l'épargne du fait que les ménages refuseront toute baisse de leur niveau de consommation réel.

10. Conclusion :

Le crowdfunding n'est pas sans risque. Il existe un risque de perte totale ou partielle du capital investi ou des fonds prêtés, c'est sans doute pour répondre aux inquiétudes liées à un environnement peu sécurisant, que le Gouvernement Algérien par l'article 45 de la loi de finance complémentaire pour l'année 2020 a institué un cadre réglementaire pour l'exercice de cette nouvelle activité. Par l'institution de métier d'un conseiller en investissement participatif, l'Algérie passe un cap important dans le cadre de la réglementation de financement participatif, où la COSOB joue un rôle de régulateur de ce nouveau système de financement.

Par ailleurs, les différentes parties prenantes doivent également être vigilantes face à certains risques tels que : l'escroquerie, le blanchiment d'argent...etc, ou encore un échec de la campagne de crowdfunding qui peut réduire considérablement les chances de succès du projet, c'est pour répondre aux inquiétudes liées à un environnement peu sécurisant que la plateforme NINVESTI proposera des assurances crowdfunding en sus de ses services de base qui permettront de sécuriser l'investissement ou le prêt. Néanmoins, le contributeur, a besoin d'avoir des signaux de qualité pour être motivé à participer au projet et de savoir que son argent va servir à une cause qu'il soutient. C'est le cas par exemple des financeurs qui s'intéressent à l'impact social, environnemental ou écologique du projet. (Joffre & Trabelsi, 2018).

D'un autre côté, les enjeux de financement participatif en Algérie sont nombreux à savoir : les effets conjugués d'une inflation importante, d'un revenu faible et d'une dévaluation monétaire influencent négativement sur l'épargne et sur le financement participatif. Certains de ces facteurs font que l'épargne va vers la monnaie fiduciaire et les marchés informels.

Compte tenu de cette situation d'inflation durable et irréversible intrinsèquement liée à l'économie de notre pays en quête de croissance, il est difficile pour la plateforme NINVESTI de connaître un succès, elle sera peut-être frappée par la malédiction du crowdfunding Algérien, telle que les initiatives précédentes similaires, Twiiza ou Chriki qui avaient vu le jour il y a quelques années, sans essor. (Geeky Algeria, 2020).

11. Références Bibliographiques :

Abada, L. (2020, Juin 28). *Crowdfunding – La plateforme « NINVESTI », une alternative financière pour les startups algériennes*. Récupéré sur 24H DZ:
<https://www.24hdz.com/crowdfunding-la-plateforme-ninvesti-une-alternative-financiere-pour-les-startups-algeriennes/>

- Algérie Presse Service. (2020, Juillet 07). *Startups: le financement participatif bientôt opérationnel*. Récupéré sur Algérie Presse Service: <http://www.aps.dz/economie/107079-startups-le-financement-participatif-bientot-operationnel>
- Banque Mondiale. (2017, Juin 13). *Salaire moyen en Algérie*. Récupéré sur Journal du Net: <http://www.journaldunet.com/business/salaire/algerie/pays-dza>
- Bolden, A. (2015, Aout 12). *Faire connaitre son projet de crowdfunding en 5 étapes*. Récupéré sur Blog Bolden: <https://blog.bolden.fr/faire-connaitre-son-projet-crowdfunding/>
- FMI. (2018). *RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE I V*. Fonds Monétaire International .
- Geeky Algeria. (2020, Mai 04). *Lancement de la plateforme de crowdfunding Ninvesti*. Récupéré sur Geeky Algeria: <http://geekyalgeria.com/ninvesti-crowdfunding-plateforme-lancement/>
- Hamdad, N. (2020, Mai 08). *Ninvesti : lancement du premier acteur de la fintech en Algérie*. Récupéré sur Casbah Tribune: <http://casbah-tribune.com/ninvesti-lancement-du-premier-acteur-de-la-fintech-en-algerie/>
- Joffre, O., & Trabelsi, D. (2018). Le crowdfunding Concepts, réalités et perspectives. *Revue française de gestion* V4/n°273, 69-83.
- Loi de finance complémentaire. (2020, Juin 04). Institution de statut de Conseiller en Investissement Participatif. *loi de finance 2020*. Algérie: JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 33.
- NINVESTI. (2020, Aout 25). *NINVESTI*. Récupéré sur NINVESTI: <https://www.ninvesti.com/>
- Novabuild. (2017, Février 21). *Les financements alternatifs, nouveau mode de financement des PME*. Récupéré sur Novabuild: <https://www.novabuild.fr/actualites/financements-alternatifs-nouveau-mode-financement-pme#:~:text=Antoine%20Bernabeu%2C%20associ%C3%A9%20chez%20KPMG,soit%20en%20mati%C3%A8re%20d'analyse>
- P2P Market Data. (2020, Mai 16). *Crowdfunding Statistics Worldwide: Market Development, Country Volumes, and Industry Trends*. Récupéré sur PEP Market Data: <https://p2pmarketdata.com/crowdfunding-statistics-worldwide/>
- Salami, Y. (2018, Novembre 01). *L'épargne des ménages s'essouffle*. Récupéré sur Liberté Algérie: <https://www.liberte-algerie.com/actualite/lepargne-des-menages-sessouffle-302875>
- SANSRI, S., & CHEURFA, H. (2020). Le financement via l'affacturage, est un processus exceptionnel, repose sur la cession des créances (créances clients) non encore échues à une . *Economic and Management Research Journal Vol14 n°13*, 345-364.
- STATISTA. (2020, Aout 05). *Crowdfunding Worldwide*. Récupéré sur STATISTA: <https://www.statista.com/outlook/335/100/crowdfunding/worldwide>
- STATISTA. (2020, Janvier 05). *STATISTA*. Récupéré sur Évolution de l'inflation par rapport à l'année précédente en Algérie de 2014 à 2024 : <https://fr.statista.com/statistiques/1037439/taux-d-inflation-en-algerie/>